



Commune d'HOUDAIN

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2024 - 129 DU 15 AVRIL 2024

OBJET : VENTE DU MUGUET SUR LA VOIE PUBLIQUE LE 01 MAI 2024 - 62150 HOUDAIN

Le Maire de la Commune d'Houdain,

Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

Vu le Code du Commerce, notamment ses articles L.310-2 et L.442-8,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.644-3,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions dans lesquelles la vente du muguet le 1er mai est tolérée sur le territoire de la Commune de HOUDAIN

Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions pour garantir la sécurité des piétons et des usagers de la route

ARRETE :

ARTICLE 1 : La vente du muguet le 1er mai n'est autorisée qu'à plus de 200 mètres des boutiques de fleuristes.

ARTICLE 2 : Seule la vente du muguet sauvage cueilli dans les bois est autorisée.

ARTICLE 3 : Le muguet devra être vendu en l'état sans racines, sans vannerie, ni poterie, ni cellophane ou papier cristal, sans adjonction d'aucune autre fleur, plante ou végétal de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 4 : Les vendeurs occasionnels ne pourront en aucun cas installer des bancs et tréteaux pour effectuer leurs ventes de leurs produits.

ARTICLE 5 : Les vendeurs s'engagent à ne pas constituer un danger ou une gêne pour les piétons et véhicules.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Bruay la Buisnière,

et pour information à :

Monsieur le Chef du Centre de Secours de Houdain-Bruay la Buisnière,

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Directeur du Pôle Technique,

Service Communication de la Ville de Houdain,

Lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Houdain, le 15 avril 2024

Le Maire,

Isabelle RUCKEBUSCH



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AI-062-216204578-20240415-2024_129-AI